



# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 JUIN 2011

**Présents** : Christian BURNIER, Philippe FOL, Gisèle MEYNET, Agnès HUYTON, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie PETIT-MUHLEMATTER, Roger VESIN, Ludovic VUICHARD, Jean-Louis VUICHARD.

**Procuration(s)** : M. Maurice VIOUD donne procuration à M. Philippe FOL  
Mme Béatrice FOL donne procuration à M. Christian BURNIER  
Mme Sophie TALLON donne procuration à Mme Agnès HUYTON

**Excusé(s)** : Franck BURNET, Frédéric FOL, François-Michel DREVET.

**Le compte-rendu de la réunion précédente** est approuvé à l'unanimité.

## I. Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache : modification des statuts.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les statuts du Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV) et notamment l'article 2 - **Compétence géographique**, précise que : *La compétence géographique du syndicat est constituée par la montagne du Vuache sur le territoire des communes syndiquées selon état cadastral joint aux statuts ...*

Or, il apparaît que depuis de nombreuses années, des opérations de gestion de milieux naturels et de communication sont réalisées en dehors du périmètre fixé par ces statuts. Par conséquent et afin de régulariser le domaine de compétence du SIPCV, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'élargir le périmètre d'intervention du syndicat à l'ensemble du territoire des communes syndiquées.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition de modification des statuts du SIPCV.

## II. Taxe Locale d'Équipement : demande de remise des pénalités de retard.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée une demande de remise des pénalités de retard présentée par les familles ASPE-ALTIERI et CESA-PATEAU relative à l'acquiescement de la TLE du Permis de Construire N°26007Q0010 déposé par la SARL RIVOLI. L'avis d'imposition a été émis au nom du constructeur, et de ce fait, a été transmis tardivement aux propriétaires.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après délibération,  
En application du décret N°96 628 du 15 juillet 1996,

Considérant l'avis favorable de M. le Trésorier de Rumilly chargé du recouvrement,

- décide d'accorder la remise gracieuse des pénalités pour retard de paiement de la TLE relative au Permis de Construire précité,
- Charge Monsieur le Maire d'en informer M. le Trésorier de Rumilly.

## III. Création d'un emploi saisonnier

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de recruter, comme l'année précédente, durant les mois de juillet et août, un jeunes de plus de 16 ans (ou plusieurs) pour effectuer des petits travaux d'extérieur et d'entretien (marquage en forêts, tonte, arrosage fleurs, bricolage, peinture...), qui sont nombreux en cette période de l'année.

La personne recrutée viendrait en renfort ponctuel de l'agent technique de la commune.

Elle serait recrutée dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, au grade d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe, et rémunérée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition de recrutement, et autorise Monsieur le Maire à signer le ou les contrats de recrutement d'agent(s) non titulaire(s) pour la période mentionnée.

## IV. Restructuration et extension de la mairie

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'avant projet définitif de restructuration et extension de la mairie a été validé lors de la précédente réunion de Conseil Municipal. Le Permis de Construire correspondant a été déposé le 31 mai dernier.

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'octroi de subventions auprès des parlementaires de la circonscription au titre de la réserve parlementaire et auprès du Conseil Général.

Monsieur le Maire présente, ensuite, les quatre esquisses paysagères réalisées par l'Architecte



paysagiste. Les élus souhaiteraient qu'un mixage de plusieurs scénarios soit réalisé.

Il est décidé :

- de conserver l'accès bus existant,
- de supprimer la liaison piétonne entre le parking amont et la plateforme « tri sélectif » et de la remplacer par un « pas à pas » dans la partie basse du jardin,
- de déplacer le monument aux Morts et l'implanter en partie Nord de la place de la mairie,
- de réfléchir à un positionnement de l'affichage communal,
- et d'intégrer un bassin qui serait alimenté par une ancienne colonne AEP.

## V. Informations diverses

### ➤ Urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance des dossiers d'urbanisme suivants :

- Permis de Construire SAVESI/STAUFER : 2 maisons individuelles - Murcier
- Permis de Construire DUVILLARD Fabien : agrandissement – Chef-lieu
- Permis de Construire Mairie de Savigny : restructuration et extension de la mairie
- Déclaration Préalable CHAUTEUPS Patrick : Clôture – Nyoux
- Déclaration Préalable MOLINAI Michele : clôture – Chez Borgeat
- Déclaration Préalable LOUBIER Isabelle et Pascal : piscine – Chez Borgeat
- Déclaration Préalable LHONNEUX Jérôme : clôture – Murcier
- Déclaration Préalable DELFANNE Jean : modification façade + clôture - Murcier

### ➤ Intercommunalité.

- **Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) et Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation Vuache (SIPCV) :** Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en Haute-Savoie (SDCI74) propose des perspectives d'évolution de l'organisation de l'intercommunalité à l'horizon 2017, et, notamment le rapprochement des trois syndicats de montagne du Salève et du Vuache. Le SIPCV a refusé toute fusion entre les 3 syndicats. Le SIAV, quant à lui, a approuvé la proposition de fusion avec le SIPCV, mais la proposition de fusion avec le Syndicat Mixte du Salève (SMS) a recueilli des avis mitigés. Le Conseil Municipal de Savigny, à la majorité, s'oppose à la fusion avec le SMS, et concernant la fusion des deux syndicats du Vuache, la discussion n'a pas abouti.

- **Un comité de Pilotage,** au sein de la Communauté de Communes du Genevois, s'est réuni afin de mettre en place des contrats de corridors biologiques avec l'Etat de Genève. Ces contrats seront inscrits dans le Schéma Directeur pour que les communes dans leur Plan local d'Urbanisme préservent les corridors biologiques.

- **SIVU des Écoles de Jonzier-Savigny**

Pour la rentrée scolaire de septembre 2011, quatre postes d'enseignants sont maintenus à Savigny avec 100 élèves et trois postes à Jonzier avec 76 élèves, soit un effectif de 176 enfants au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal.

L'essai de service de repas sur plateaux à la cantine a reçu un écho plutôt positif à Jonzier : les enfants mangent en effet plus rapidement, cependant, il est impossible de contrôler ce que l'enfant a mangé.

A Savigny, les enfants sont trop petits, le service sur plateaux ne présentent pas d'intérêt aussi bien en matière d'efficacité que de confort pour l'enfant.

A la rentrée prochaine, un service sur plateaux sera donc mis en place uniquement sur la cantine de Jonzier.

- **SIVU « Accueil de l'Enfance » :**

Plus de 100 demandes de placement d'enfants ont été reçues dont seulement 43 dossiers acceptés.

101 enfants sont accueillis sur la structure de Valleiry et 58 à Viry. Le taux d'occupation est de l'ordre de 75 % et 80 %.

- La Synthèse de la **Charte relative au projet de territoire** a été présentée au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Genevois. Plusieurs thèmes sont abordés à savoir : modalités de collaboration, économie, agriculture, espace rural et vie locale, centralité de St Julien, transports, qualité de vie, fiscalité, urbanisme et densification, mixité sociale et habitat. Monsieur le Maire propose, pour les élus qui le souhaitent, de présenter ces thèmes lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

- **Le Congrès des Savigny de France** a eu lieu à Savigny Sur Braye, berceau de l'Amicale. M. Jean-Pierre PILLARD remet au Conseil Municipal une plaque que la Mairie de Savigny-sur-Braye a offerte à chaque Savigny de France.



Le Maire,  
Christian BURNIER.